



Poliez-Pittet, le 31 octobre 2011

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 10 – 2011

**Concernant la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, sur l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales, associations et fondations sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, par exemple, les succursales des Banques Commerciales Suisses ou la Banque Raiffeisen
Ainsi que l'autorisation de plaider**

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans l'optique de ne pas alourdir les tâches du législatif, ni de compliquer les formalités imposées par la procédure lors de transactions immobilières de moindre importance, la Municipalité sollicite selon les dispositions de l'art. 4 al. 6 de la Loi sur les communes et de notre règlement du conseil art. 12, l'autorisation de pouvoir statuer :

- a) Sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, commerciales, d'associations et de fondations jusqu'à CHF 25'000.- (vingt-cinq mille) par cas, charges éventuelles comprises.
- b) La Municipalité souhaite également être autorisée à engager des dépenses non budgétaires, imprévues ou d'urgence justifiées jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- (vingt-cinq mille) au maximum.
- c) En outre, la Municipalité sollicite l'autorisation de placer des fonds disponibles ou de réserves auprès d'autres établissement financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, par exemple, les succursales des Banques Commerciales Suisse ou la Banque Raiffeisen.
- d) Ainsi que l'autorisation de plaider

La commission de gestion et de finance pouvant de toute manière assurer le contrôle et se déterminer sur le bien-fondé de l'application des dispositions susmentionnées, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Poliez-Pittet,

- vu le préavis municipal N°10 - 2011
- entendu le rapport de la commission des finances et de gestion

d é c i d e

- **d'accorder** à la Municipalité les autorisations requises, conformément aux alinéas a) b) c) et d) du présent Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 octobre 2011

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Serge Savoy



La Secrétaire


Tania Giordano